

CONSEIL MUNICIPAL de LE VERGER

Séance du 22 juin 2026

Procès-Verbal

DATE DE CONVOCATION 17/06/2026	L'an deux mil vingt-six, le 22 juin à 20h30 , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick CHRISTEL, Maire de LE VERGER.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Etaient présents : Patrick CHRISTEL, Antoine DAHIOT, Annabelle FONTAINE, Marie-Annie JÉHANNIN, Hervé MARTIN, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Kristan NEKOUYEH, Carine PEYNAUD, Céline ROLLANT
EN EXERCICE..... 15	Absents :
PRESENTS..... 10	Absents excusés : Anne-Laure BESNARD, Nicolas BIGER, Thierry BOURVEN, Louis LEBOUCHER, Blandine THOMAS
VOTANTS..... 15	Pouvoirs : D'Anne-Laure BESNARD à Céline ROLLANT, de Nicolas BIGER à Patrick CHRISTEL, de Thierry BOURVEN à Thomas MATALI, de Louis LEBOUCHER à Kristan NIKOUYEH, de Blandine THOMAS à Nolwenn MARTIN

Intervention de Mme Mathilde HALLIER de Territoires Publics pour présenter le C.R.A.C.L. (Compte-Rendu Annuel à la Collectivité) relatif à l'opération ZAC des Chaputs.

N°06.2026.03 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Désignation du secrétaire de séance

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal désignent Annabelle FONTAINE, en qualité de secrétaire de séance.

N°06.2026.04 – ADMINISTRATION GENERALE - Adoption des procès-verbaux des réunions du 18 mai et du 5 juin 2026

Les procès-verbaux des réunions du 18 mai et du 5 juin 2026 sont adoptés à l'unanimité.

N°06.2026.05 – URBANISME – Les Chaputs – Territoires Publics – Compte rendu annuel à la commune au 31/12/2025

Conformément aux termes de la concession d'aménagement et en application des articles L300-5 du code de l'urbanisme et L 1523-2 du CGCT, le concessionnaire présente le compte rendu annuel au 31/12/2025 relatif à l'opération ZAC des Chaputs sur la commune de LE VERGER.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent le compte rendu annuel à la commune au 31/12/2025 relatif à l'opération ZAC des Chaputs sur la commune de LE VERGER.

N°06.2026.06 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation d'un délégué pour la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées - CLECT

Proposition d'un candidat : délégué : M Thomas MATALI

Après avoir pris connaissance des candidatures, le conseil municipal désigne :

Délégué : M Thomas MATALI

N°06.2026.07 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation de délégués pour la Commission Intercommunale du Logement – CIL

Proposition de candidats : Titulaire : M Thomas MATALI et Suppléant : M Patrick CHRISTEL

Après avoir pris connaissance des candidatures, le conseil municipal désigne :

Délégués : Titulaire : M Thomas MATALI suppléant : M Patrick CHRISTEL

N°06.2026.08 – FINANCES – Subventions Aide aux séjours – École de la Vallée du Rohuel

M. MATALI, adjoint aux finances, informe les membres du conseil municipal d'une demande de subvention pour le séjour au zoo de Branféré organisé par l'École de la Vallée du Rohuel (O.C.C.E.).

Le montant s'élève à 968,00 € suivant les modalités de calcul définies par la délibération 12.2025.03 « Tarifs municipaux 2026 » (rubrique sorties scolaires).

Après délibération avec 2 abstentions et 13 voix pour, les membres du conseil municipal acceptent le versement d'une subvention de 968,00 € à l'École de la Vallée du Rohuel.

N°06.2026.09 – FINANCES – Effacement de dettes – Créances éteintes

M. CHRISTEL, maire, fait part au Conseil Municipal d'une demande d'effacement de dette dans le cadre d'un dossier de surendettement, du Service de Gestion Comptable de Montfort-sur-Meu. L'effacement de dette concerne des sommes non recouvrées pour le non-paiement des factures du périscolaire et du centre de loisirs pour un montant de 1 952,42 €.

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-9,

Vu la demande du Service de Gestion Comptable de Montfort-sur-Meu en date du 27 mai 2026,

Après délibération avec 1 voix contre et 14 voix pour, les membres du conseil municipal décident :

- de constater l'effacement de la dette pour un montant de 1 952,42 € sur le budget principal ; il s'en suivra un effacement de dette,
- d'inscrire la perte constatée sur le compte 6542 : Pertes sur créances irrécouvrables, créances éteintes.
- d'autoriser M. le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération et de signer tous documents relatifs à ce dossier.
- de faire un point régulièrement sur ce dossier

Information au Conseil Municipal au titre de la délégation du Conseil Municipal au Maire suivant l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décisions prises par Monsieur le Maire entre le 19 mai et le 22 juin 2026

- Le 07 mai, achat d'un pupitre de conférence pour la mairie, auprès d'AMAZON, montant de 125,12 € HT soit 150,14 € TTC
- Le 19 mai, prestation nettoyage vestiaires sanitaires salle des sports les vendredis, auprès de BIOSPHERE, pour un montant de 112,58 € HT soit 135,10 € TTC
- Le 20 mai, prestation nettoyage mécanisé du tapis de sol salle des sports, auprès de BIOSPHERE, montant de 240,00 € HT soit 288,00 € TTC
- Le 20 mai, recherches de fuites au Lavoir, salle des associations et salle des sports, auprès de SNPR, pour un montant de 1 620,00 € HT soit 1 944,00 € TTC
- Le 28 mai, commande de fleurs, auprès de ESAT NOTRE AVENIR, pour un montant de 95,95 € HT soit 105,55 € TTC
- Le 28 mai, câble management pour le bureau de l'accueil, auprès d'AMAZON, montant de 40,74 € HT soit 48,89 € TTC
- Le 04 juin, mise en place d'un antivirus sur 2 postes à l'école de la Vallée du Rohuel, auprès de COMETE, pour un montant de 279,00 € HT soit 334,80 € TTC
- Le 05 juin, transport ALSH à Carentoir, sortie Ferme du Monde du 27 août, auprès de COTTIN, montant de 380,00 € TTC
- Le 05 juin, accès Ferme du Monde pour la sortie ALSH du 27 août, auprès de COTTIN pour un montant de 200,00 € TTC
- Le 05 juin, BAFA territoires auprès de CEMEA Bretagne
- Le 09 juin, location de 2 structures gonflables pour la journée « parc de loisirs » de l'ALSH le 21 juillet auprès de LOCATIONS RENNAISES pour un montant de 125,00 € HT soit 150,00 € TTC
- Le 09 juin, transport ALSH au Parc des Gayeulles, sortie CTG du 16 juillet, auprès de COTTIN, montant de 295,00 € TTC
- Le 12 juin, achat d'une motopompe pour les services techniques auprès d'EVEN, montant de 330 € HT soit 396 € TTC
- Le 15 juin, remise en état du système désenfumage à l'école de la Vallée du Rohuel, auprès de CHUBB, pour un montant de 2 041,94 € HT soit 2 450,33 € TTC

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Le secrétaire de séance,
Annabelle FONTAINE



Le Maire,
Patrick CHRISTEL

